

Formation RGPD : Ce n'est pas qu'une affaire de juristes

✘	Formation RGPD : Ce n'est pas qu'une affaire de juristes
---	--

Le 25 mai 2018, le règlement européen sera applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. Et surtout en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Les 6 étapes recommandées par la CNIL pour vous préparer au RGPD sont :

- 1. MISE EN CONFORMITÉ**
Pour évaluer la conformité des données personnelles de votre structure, vous aurez besoin d'un véritable chef d'orchestre qui assurera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne : le délégué à la protection des données. Et attendez 2018, une bonne d'ores et déjà désigner un « correspondant informatique et libertés », qui vous donnera un temps de réaction et vous permettra d'organiser les actions à mener.
- 2. CARTOGRAPHIER VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES**
Pour mener concrètement l'impact du règlement européen sur la protection des données que vous traitez, commencez par recenser de façon précise vos traitements de données personnelles. L'élaboration d'un registre des traitements vous permet de faire le point.
- 3. PRIORISER LES ACTIONS À MENER**
Sur la base de votre registre, identifiez les actions à mener pour vous conformer aux obligations actuelles et à venir. Priorisez ces actions au regard des risques que font peser vos traitements sur les droits et les libertés des personnes concernées.
- 4. GÉRER LES RISQUES**
En cas de non-conformité des traitements de données personnelles susceptibles d'exposer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, vous devez mener, pour chacun de ces traitements, une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD).
- 5. ORGANISER LES PROCESSUS INTERNES**
Pour assurer la mise en œuvre de la protection des données par vos collaborateurs, mettez en place des procédures internes qui garantiront la prise en compte de la protection des données à tout moment, en prenant en compte l'ensemble des documents qui peuvent servir de base de la vie d'un traitement (sa « feuille de sécurité », gestion des données de participation ou d'accès, modification des données collectées, changement de prestataires).
- 6. DOCUMENTER LA CONFORMITÉ**
Pour prouver votre conformité au règlement, vous devez constituer et réguler la documentation nécessaire. Les actions et documents réalisés à chaque étape doivent être résumés et actualisés régulièrement pour assurer une protection des données en continu.

Pour cartographier vos traitements de données personnelles, vous devez avoir une méthode, des outils, solliciter des informaticiens et la filière technique et organisationnelle.
 Pour prioriser les actions à mener vous devez identifier précisément les traitements à risque, les données sensibles et connaître les solutions techniques applicables.
 Pour gérer les risques, vous devez appliquer une méthode structurée à votre obligation. Prenez de la méthode RGPD, l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) est le processus obligatoire pour tout organisme (entreprise ou association) émetteur de données sensibles appartenant à des tiers.
 L'organisation des processus internes nécessite une excellente connaissance des besoins et des risques. Une certification relative à une norme ISO 27001 ou 27002 vous paraît essentielle.

Vous pouvez donc constater que pour chaque point ci-dessus, le chef d'orchestre que doit être le DPO doit à la fois avoir une bonne connaissance du règlement européen RGPD (ou GDPR en anglais) mais également connaître et maîtriser différents sujets tels que la sécurité informatique, différentes méthodes telles que l'analyse des flux de données et l'analyse de risques.

Voilà, nous espérons qu'il vous aidera à évaluer la mise en conformité avec le RGPD des établissements sans avoir conscience d'un conseil juridique spécialisé en droit des données personnelles et d'une personne ayant une bonne connaissance de la sécurité informatique et de l'analyse de risques autour de vos données.

Si ce n'est que vous avez, contactez nous au 01 42 96 10 00 ou sur notre site internet ci-dessous.

Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
 Besoin d'un formation pour apprendre à user
 de vos données avec le RGPD ?
 Contactez nous

CONTACTEZ-NOUS PROCHAINEMENT
 Parce que vos données sont de plus en plus fréquemment et dangereuses, à tout moment, vos données personnelles médicales, bancaires et confidentielles peuvent se retrouver dans la nature à cause d'un professionnel négligent ayant manqué à son obligation de sécurité des données vis-à-vis de ses clients, salariés, fournisseurs.
 Pour ne pas voir vos données se professionnaliser, s'échanger et être sanctionnées pénalement et par une mauvaise réputation, un règlement européen (le RGPD) entrera en application le 25 mai 2018. Clarifiez les obligations que tous les professionnels devraient déjà respecter.
 Nous discuterons lors de votre session de formation les grands enjeux de ce règlement européen et la méthode à suivre pour garantir le respect de vos activités.

À lire aussi
 Mise en conformité RGPD - Note d'accompagnement
 Règlement RGPD : l'essentiel sur le règlement européen pour la protection des données personnelles
 Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
 Directive (UE) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
 Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?
 Commentaire du règlement européen sur les données personnelles en 6 étapes
 Notre sélection d'articles sur le RGPD (règlement européen sur la protection des données personnelles) et les DPO (délégué à la protection des données)

NOTRE OFFRE : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
 Par nos actions de formation, de sensibilisation et de conseil dans vos locaux et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement... (autorisation de la Direction de Travail de l'État et de la Formation Professionnelle) 0743 88 6042 861
 Plan d'accompagnement sur : Formation RGPD : l'essentiel sur le règlement européen pour la protection des données personnelles

10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

Régissez à cet article

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*